

Handi-Pacte Rhône-Alpes

Mobilisez-vous !

L'intégration et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap psychique constitue un enjeu fort. Malheureusement, le manque d'information et de sensibilisation demeurent au sein des établissements.

Fort de ce constat, nous avons fait du handicap psychique un sujet prioritaire du Handi-Pacte Fonction Publique Rhône-Alpes en 2015 : nous comptons sur vous pour devenir de véritables acteurs de nos démarches pour faire émerger des solutions concrètes et opérationnelles.

Il s'agit d'innover et d'agir ensemble pour trouver des réponses adaptées à vos problématiques.

Comptant sur votre implication.

Confraternellement.



Joël GROSTIN
Délégué interrégional FIPHFP
Auvergne / Bourgogne / Rhône-Alpes

en bref...

Handi-Pacte Rhône-Alpes

Initiée par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), cette démarche originale décline un enjeu national en fédérant les acteurs des trois fonctions publiques (territoriale, hospitalière et d'Etat) au sein d'une politique publique régionale d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

1 Observer et connaître

Mieux appréhender le contexte d'emploi des personnes en situation de handicap afin de mieux anticiper les besoins de recrutement et de formation.

2 Partager et échanger

Des informations clé comme des bonnes pratiques en intégrant une dynamique de réseaux spécifiquement dédiés aux fonctions publiques.

3 Etre accompagné et agir

En bénéficiant d'appuis, de conseils et d'outils efficaces pour initier, mettre en œuvre et animer une politique d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Repères

- **700 000** personnes handicapées psychique en France dont 350 000 reconnues (INSEE-Handicap/Santé)

- **23%** des entreprises en France n'emploient aucun travailleur handicapé

- **87%** des salariés travaillant avec des collègues handicapés trouvent leur présence enrichissante

- **1/3** de la population française a été ou sera concernée par au moins un trouble psychique au cours de sa vie

- Le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois plus élevé que la moyenne nationale

- **3%** de la population française concernée par le handicap psychique

- Le handicap psychique c'est la **1^{ère}** cause d'invalidité et **2^{ème}** cause liée à des arrêts maladie

Contact Handi-Pacte Rhône-Alpes

Sophie CORDEL

Coordinatrice Handi-Pacte Fonction Publique Rhône-Alpes

Agir'H – scordel@agir-h.org

Tél : 04 79 84 35 73 – 06 82 69 64 46



Maintenir dans l'emploi et intégrer une personne en situation de handicap psychique, c'est possible !

Vous rencontrez des difficultés ?

Comme beaucoup, vous vous interrogez et vous avez des craintes face aux difficultés rencontrées :

- Fragilité de la personne et de son parcours
- Absentéisme
- Absence d'outils mis à disposition pour faire face aux situations délicates / gestion des conflits
- Performance des équipes

■ Une opportunité réelle pour votre organisation

Un besoin de mieux gérer et anticiper ce type de situation émerge au sein des collectivités, administrations et établissements publics. Recruter, inclure et maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique constitue un enjeu fort pour votre organisation et une source de richesse potentielle ; pour peu que vous puissiez envisager de sécuriser leur parcours.

En effet, la réussite d'une intégration réside dans un accompagnement fort de la personne, la sensibilisation de son environnement et l'implication de tous les acteurs concernés. Avec, pour objectif, de trouver les meilleures solutions de compensation.

DERRIERE LE HANDICAP, Y'A 1 PERSONNE



Ensemble, trouvons des solutions adaptées ...

1 Enrichissez-vous en participant à une conférence sur les différents thèmes liés au handicap psychique

L'intervention d'un professionnel de la santé spécialisé dans les questions du handicap psychique au travail vous permettra d'objectiver et de mieux appréhender la question de l'insertion et du maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap psychique.

Intervenants :

- Docteur Céline ROUSSEL, Psychiatre - Centre Hospitalier Annecy Genevois
- Docteur Julien DUBREUCQ - Psychiatre - REHPSY C3R
- Monsieur Julien GOBBO - Coordinateur REHPSY

2 Échangeons, analysons et partageons... ensemble !

Dialoguez avec des employeurs publics et des professionnels qualifiés confrontés aux mêmes réalités que vous et partagez vos expériences sur le sujet lors de notre groupe de travail, réparti en 3 ateliers. Votre contribution est très précieuse afin de faire émerger des solutions opérationnelles adaptées aux attentes de chacun.

- **Atelier 1 :** « Gestion des Ressources Humaines dans la fonction publique et handicap psychique »
- **Atelier 2 :** « Gestion des carrières publiques et handicap psychique »
- **Atelier 3 :** « Accès à l'emploi, intégration dans la fonction publique et handicap psychique »

> Le tour de table sera composé d'employeurs publics et d'acteurs de l'insertion, du maintien dans l'emploi et de la formation.

... participez à une démarche expérimentale unique !

3 Dessinons et imaginons...des solutions collectives élaborées adaptées

Votre participation à la phase de restitution est essentielle. En effet, le fruit de cette réflexion collective va faire émerger des solutions adaptées aux problématiques de chacun et des outils opérationnels permettant l'insertion durable et le maintien dans l'emploi de personnes psychologiquement fragiles.

■ Médecins de prévention : un rôle majeur

Les médecins sont le trait d'union de toutes les actions qu'un employeur peut mener en direction des agents en situation de handicap, psychique ou autre. Ils statuent sur la capacité d'un agent à assurer les fonctions d'un poste dans un contexte de travail particulier. Aux côtés des équipes RH, leurs connaissances sont primordiales.

Plus les médecins de prévention travailleront en partenariat avec les services RH, plus l'accompagnement des personnes en situation de handicap sera efficient. Ceci dans le respect du secret médical, naturellement.

